



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-637**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1124466-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : CENTRE D'INFORMATION FAMILLE. CANDIDATURE DE LA VILLE POUR L'OBTENTION
DU LABEL "RELAIS EURODESK EN RÉGION"**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Dominique AUGHEY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Souad HAMMAL, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE D'INFORMATION FAMILLE. CANDIDATURE DE LA VILLE POUR L'OBTENTION DU LABEL "RELAIS EURODESK EN RÉGION"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Jeunesse – Petite Enfance – Enfance, par l'intermédiaire du service Centre Information Familles (C.I.F) « guichet unique d'information », informe, oriente et accompagne les familles aixoises sur toutes les thématiques de la vie quotidienne notamment sur celle de la mobilité européenne et internationale (études, formations, volontariat, chantiers de jeunes, jobs).

Membre du réseau national de l'Information Jeunesse, le C.I.F accueille plus de 7 000 usagers par an (scolaires, étudiants, parents, seniors, partenaires...) soit sous forme d'un accueil individuel ou de groupes soit lors d'événements, comme la Quinzaine Aixoise de l' Information Jeunesse et de la Famille, la Journée Jobs d'été, la Fête de l'Europe Jeunesse, la Journée Logement et bien s'installer à Aix-en-Provence ainsi que la Journée Aixoise de la Petite Enfance.

En complément des ressources documentaires utilisées par le C.I.F et le soutien du réseau associatif local coordonné par le Centre Régional de l'Information Jeunesse, le C.I.F souhaiterait candidater pour que la Ville obtienne le label « Relais Eurodesk en région ».

Soutenu au niveau européen par la commission DG EAC (Direction Générale Éducation et Culture) dans le cadre d' Éramus +, et coordonné au niveau européen par une unité spécifique située à Bruxelles, le réseau Eurodesk s'étend à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne et des autres pays participants au programme européen.

Eurodesk est la principale source d'information sur les politiques européennes pour la mobilité des jeunes.

Ce dispositif prend en compte les besoins de chacun, informe et oriente tous les jeunes, diffuse des informations neutres, facilite l'accès à des informations locales et régionales dans toute l'Europe, oriente vers des programmes de soutien financier, travaille à partir de sources vérifiées et fiables.

La signature de cette convention ne générera pas de coûts supplémentaires au delà du fonctionnement actuel.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en annexe :

- La convention relative au label « Relais Eurodesk en région »

En conséquence, afin de permettre la candidature de la Ville pour l'obtention du label « Relais Eurodesk en région » qui permettrait à la ville d'Aix-en-Provence d'accéder à de nouvelles sources d'informations, d'intégrer un réseau d'information européen que le C.I.F mettra au service des aixois, nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à la Jeunesse – Petite Enfance – Enfance à candidater auprès du Centre régional de l'Information Jeunesse et du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

DL.2017-637 - CENTRE D'INFORMATION FAMILLE. CANDIDATURE DE LA VILLE POUR L'OBTENTION DU LABEL "RELAIS EURODESK EN RÉGION"-

Présents et représentés	: 47
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Convention relative aux relais Eurodesk en région Bureau et Point Information Jeunesse

PREAMBULE

EURODESK

Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) a pour mission de coordonner la mise en place, en France, d'un service d'information pour les jeunes sur l'Europe dénommé EURODESK. Soutenu au niveau européen par la Commission, DG EAC (Direction générale Education et Culture) dans le cadre d'Erasmus+, et coordonné au niveau européen par une unité spécifique située à Bruxelles, le réseau EURODESK s'étend à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et des autres pays participant au programme européen Erasmus+.

L'ensemble du réseau EURODESK en Europe a décidé d'augmenter le nombre de ses points d'information auprès des jeunes en labellisant de nouvelles structures intitulées « Relais Eurodesk en région ».

EN CONSEQUENCE, il est convenu

Entre

Le **CRIJ** Provence Alpes
Relais Eurodesk régional

Situé 96 La Canebière 13001 Marseille

Représenté par M. Christian SALQUE, directeur du CRIJPA

et

Le **Centre Information Familles (C.I.F)**

De la Ville d'Aix-en-provence

Situé 37 boulevard Aristide Briand 13100 Aix-en-Provence

Appelé relais Eurodesk

Représenté par Fonction

Et le **CIDJ**, situé 101 quai Branly 75015 Paris
Représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX, directrice générale
Garant du label Eurodesk

En signant cette convention, les deux parties s'engagent à respecter leurs rôles. Une fois la convention signée, le relais désignera une personne ressource Europe qui assurera le contact avec le réseau Eurodesk et utilisera ses outils, publications et services.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1

Le CRIJ s'engage à

FOURNIR au nouveau relais Eurodesk en région

- L'accès à l'Intranet européen FirstClass
- Des outils pour mieux informer sur l'Europe
- Du matériel de communication (affiches, cartes postales, brochures)
- Le numéro mensuel du bulletin édité par le bureau européen d'Eurodesk
- Une version numérique du bulletin « Europe Information Jeunesse »

FORMER le personnel du relais Eurodesk en région à

- Répondre aux questions des jeunes sur la mobilité en Europe
- Utiliser les outils Eurodesk (Intranet FirstClass, sites Eurodesk et Portail européen de la jeunesse)
- Enrichir les ressources documentaires de la structure dans le domaine de l'Europe

SOUTENIR la structure dans sa mission d'information sur l'Europe

ORGANISER des formations et réunions de coordination pour animer la vie du réseau Eurodesk en région

ARTICLE 2

Le C.I.F d' Aix-en-Provence désigné comme relais Eurodesk en région s'engage à

- Participer aux formations et réunions de coordination Eurodesk obligatoires dans le cadre du label
- Identifier la structure comme relais Eurodesk (utilisation systématique du logo Eurodesk)
- Désigner une personne ressource « Europe » et la mandater pour participer aux rencontres/formations organisées par le CRIJ
- Référencer ses coordonnées sur www.eurodesk.eu
- Aménager un espace visible et accessible dédié à la documentation Europe et aux outils Eurodesk
- Informer sur l'Europe et la mobilité des jeunes en Europe
- Assurer une communication sur ce service auprès des partenaires locaux
- Organiser au minimum une action Europe par an
- Communiquer au CIDJ et au CRIJ le nombre de demandes d'informations Eurodesk traitée chaque année
- Répondre aux questionnaires qualité annuels avec des données précises
- Promouvoir les sites Eurodesk et le Portail européen de la jeunesse auprès du public et des professionnels locaux
- Utiliser régulièrement l'Intranet Eurodesk FirstClass
- Diffuser les publications réalisées par Eurodesk
- Informer la coordination régionale Eurodesk au CRIJ sur ses actualités et événements Europe (supports de communication et photos)
- Respecter les Principes Eurodesk en annexe de cette convention
- Participer aux campagnes Eurodesk européennes, nationales et régionales



ARTICLE 3

La présente convention est valable un an. Elle sera renouvelée tacitement par périodes successives d'un an sauf à être dénoncée par l'un des partenaires moyennant un préavis d'un mois.

ARTICLE 4

Le non-respect des engagements réciproques ci-dessus, dûment constaté, ou la cessation des programmes européens visés mettra fin automatiquement à la présente convention.

Fait à _____, le _____

Le CRIJ Provence Alpes
Représenté par M. Christian SALQUE

Le C.I.F d'Aix-en-Provence
Représenté par _____

Le CIDJ
Représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX

ANNEXE

PRINCIPES EURODESK

Préambule

Avec un réseau de centres nationaux qui coordonnent plus de 1 300 structures locales d'information et de partenaires dans 34 pays d'Europe, Eurodesk est la principale source d'information sur les politiques européennes pour la mobilité des jeunes. Eurodesk répond aux demandes d'information des jeunes et les oriente de façon à faciliter leur mobilité en Europe. Grâce à son réseau et à ses outils d'information, Eurodesk forme et soutient ceux qui travaillent auprès des jeunes, dans une démarche de qualité. Le réseau Eurodesk gère et met à jour le contenu du Portail européen de la jeunesse.

Nos services sont de grande qualité car Eurodesk

1. **Fonctionne grâce à des professionnels qualifiés et formés**
Les services d'information et d'orientation proposés par Eurodesk reposent sur des professionnels qualifiés et formés qui sont experts sur la mobilité des jeunes en Europe
2. **Est gratuit**
Eurodesk propose des services d'information et d'orientation gratuits
3. **Prend en compte les besoins de chacun**
Eurodesk prend en compte les besoins, les centres d'intérêt et les souhaits de chaque jeune
4. **Informe et oriente tous les jeunes**
Eurodesk s'assure que les informations soient accessibles à tous les jeunes, y compris ceux qui ont moins d'opportunités
5. **Diffuse des informations neutres**
Eurodesk informe et conseille les jeunes en toute neutralité
6. **Orienté vers d'autres services d'information**
Eurodesk oriente vers d'autres services et réseaux d'information nationaux ou européens
7. **Facilite l'accès à des informations locales et régionales dans toute l'Europe**
Eurodesk informe sur toutes les régions d'Europe
8. **Base ses informations sur des témoignages et des expériences vécues**
Les informations et services d'orientation proposés reposent sur de réelles expériences à l'international ou bien font référence à des récits de voyages de jeunes
9. **Orienté vers des programmes de soutien financier**
Eurodesk informe les jeunes sur les dispositifs d'aide financière qui leur sont destinés
10. **Travaille à partir de sources vérifiées et fiables**
Eurodesk oriente vers des fédérations et travaille dans le domaine de la mobilité avec une démarche qualité